

LEGISLATURE 2002 - 2006

PROCES-VERBAL no 26

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 29 juin 2005 à 19 h 00
à la Maison Hugonin

Présidente : Mme Marion de Lattre-Wiesel

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2005
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal
4. Dépôt et développement des motions et interpellations
5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 8/2005 relatif à huit demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Elen Lazic, M. Gabriel Gonzalez, M. Armando Gonzalez, Mme Solidea Abbagnato, M. Franco Amoroso et son épouse Mme Maria del Carmen Amoroso, M. Antonio Furnari et son épouse Mme Giuseppa Furnari, Mlle Sandra Fernandez, Mlle Umlkhayri Mohamed)
6. Préavis municipaux et éventuellement rapports sur :
 - 6.1 Préavis municipal no 15/2005 relatif à trois demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Lucia La Rosa, Mme Bojana Gigic ainsi que son époux M. Nenad Gigic, M. Nasrudiin Mohamed)
 - 6.2 Préavis municipal no 16/2005 relatif aux comptes 2004 du Fonds culturel Riviera
7. Rapports :
 - 7.1 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 5/2005 concernant la demande de crédit pour le réaménagement du carrefour avenue du Clos-d'Aubonne - avenue Edouard-Muller
 - 7.2 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 6/2005 concernant la demande de crédit pour le réaménagement de l'avenue des Baumes entre l'avenue des Mousquetaires et la voie ferrée CFF, comprenant la construction d'un giratoire au carrefour avenue des Baumes - avenue de Traménaz et la construction d'un trottoir, côté Est, entre l'avenue des Mousquetaires et l'avenue de Traménaz
 - 7.3 Rapport de la commission de gestion sur les comptes et la gestion de la Commune de La Tour-de-Peilz pour l'exercice 2004 et réponses de la Municipalité aux observations et voeux
 - 7.4 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 9/2005 relatif à la gestion et aux comptes 2004 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - 7.5 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 14/2005 relatif à une demande de crédit pour la réfection de la toiture plate du Collège des Mousquetaires
8. Communications municipales, notamment :
 - Communication no 16/2005 concernant le rapport d'activités 2004 du Service des affaires intercommunales du district de Vevey (SAI)
 - Communication no 17/2005 concernant les procédures de naturalisations; information sur les principales modifications de la loi sur le droit de cité vaudois (LCDV), du 28 septembre 2004, entrée en vigueur le 1er mai 2005
 - Communication no 18/2005 concernant l'application de la nouvelle Loi sur la juridiction constitutionnelle (LJC)
 - Communication no 19/2005 concernant le réaménagement des places d'accueil à la garderie "Croqu'Lune"
9. Propositions individuelles et divers

Appel

79 présents sur 94 membres élus.

Excusés : Luis Bento - Fernand Bourqui - Willy Bühlmann - Jacqueline Christen - Brigitte Fahrni Chuisano - Frédéric Glauser - Michel Leupin - Pierre-André Oberson - Harry Seiffert - Richard Sendra - Alex Wagner

Absents : José Espinosa - Daniel Kraehenbuehl - Olivier Monney - Elisabeth Studzinski

Mme la Présidente invite le Conseil à débattre et écouter, à partager, convaincre et décider, et propose une citation de circonstance due à Edouard Herriot, homme politique et académicien français : *“La politique est un chapitre de la météorologie. La météorologie est la science des courants d’air”*.

Elle salue la présence dans les rangs du public de M. Victor Béguelin, nouveau chef du service Urbanisme et Travaux.

Ordre du jour

Mme la Présidente ajoute un point 7.6 à l'ordre du jour - rapport de la commission de gestion intercommunale du Fonds culturel Riviera sur la gestion 2004.

M. G. Chervet propose que le point 7.2 relatif au préavis municipal no 6/2005 (demande de crédit pour le réaménagement de l'avenue des Baumes entre l'avenue des Mousquetaires et la voie ferrée CFF) se transforme en point 6.3, puisqu'il s'agit en fait d'un complément de préavis.

Mme la Présidente indique que le président de cette commission devrait déposer une motion d'ordre pour demander le renvoi de cet objet à la prochaine séance. Nous pouvons donc parfaitement laisser ce rapport à son point de l'ordre du jour, cela n'ayant pas d'incidence dans le déroulement de la procédure.

M. A. Grangier estime que ce qui nous est présenté ce soir n'est pas un rapport, puisque la commission ne s'est pas déterminée, mais bien un préavis complémentaire qui n'a rien à faire sous le point "rapports".

Mme la Présidente rappelle que le rapport de la commission existe bel et bien. Il a été déposé lors de la dernière séance, mais n'a pas été traité puisque le Conseil a accepté son report à la séance de ce soir. La Municipalité y a joint des compléments d'informations et le président de la commission ad hoc demande à intervenir sous ce point de l'ordre du jour. Il n'y a donc pas lieu de déplacer cet objet.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que présenté.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2005

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 18 mai 2005 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Mme M. de Lattre-Wiesel, présidente, présente les condoléances du Conseil communal à M. le Municipal Frédéric Grognuz et à son épouse dont la grand-maman est décédée récemment.

Elle donne ensuite connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Lettres de MM. J. Zbinden, Ch. Berner et F.-H. Gilliéron annonçant leur démission respective du Conseil. Il sera procédé au remplacement de M. J. Zbinden sous point 3 de l'ordre du jour, les deux autres assermentations étant prévues lors de la prochaine séance
- Mme la Présidente félicite notre collègue Marianne Adank pour sa récente élection à la présidence de la section boélande du parti libéral

- Lettre de M. Claude Dolbec, reçue du Canada, assortie d'un livre intitulé "Sous le soleil de la vie". En témoignage de son affection pour les personnes qui l'ont si chaleureusement reçu il y a bien longtemps dans notre commune, l'idée lui est venue de nous faire cadeau de ce récit écrit pour sa fille, atteinte d'une maladie génétique incurable, à l'occasion de ses seize ans
- Lettre de l'Association ATTAC Suisse au sujet de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), donnant un certain nombre d'informations sur le contenu de cet accord et proposant un modèle de résolution à faire voter en Conseil. Ce sujet ayant été déjà largement abordé dans nos dernières séances du Conseil, grâce à la vigilance de M. F. Glauser, et aucune information inédite ne figurant dans ce courrier, il n'en est pas donné lecture
- Lettres de Mme A. Bernasconi au sujet du règlement communal concernant les propriétaires de chiens. L'application du règlement concerné étant du ressort de la Municipalité, il a été confirmé à l'intéressée que ses demandes et observations ont attentivement été examinées par l'autorité exécutive
- Mme la Présidente a participé à la journée festive qui a marqué le départ à la retraite de M. le Pasteur Noir. Elle a également eu la chance d'accueillir les "rescapés du cours de gymnastique fédérale de 1948". Ces six charmantes personnes, qui sont dans une forme éblouissante, l'ont priée de remercier tout particulièrement la Municipalité pour l'accueil dont ils ont été l'objet
- MM. les Présidents de groupes ont reçu un abondant courrier traitant des nouveautés induites par l'application de la nouvelle Constitution vaudoise, des décisions prioritaires qui sont à prendre en vue des prochaines élections communales et des délais impératifs qui y sont rattachés. Mme la Présidente indique toutefois, en complément d'information et sous réserve de la confirmation écrite du juriste cantonal, qu'il n'y aura plus de remplacements de conseillers démissionnaires possibles au-delà du 31 décembre 2005, dans la mesure où tous les partis ont épuisé leur liste de viennent-ensuite et qu'aucune élection complémentaire n'est possible durant les six derniers mois d'une législature
- Rappel du cortège de la Fête des Ecoles qui aura lieu ce samedi à 14 h 00. Tout le monde est invité à se rassembler derrière le collège des Mousquetaires à 13 h 50 pour mise en la formation
- Rappel de la sortie du Conseil communal du samedi 24 septembre prochain

Mme la Présidente regrette que nous n'ayons pas pu siéger à l'extérieur. Une nouvelle tentative, si elle est possible, sera éventuellement faite au mois de septembre. **Attention donc à l'ordre du jour** pour le lieu et l'horaire de la prochaine séance !

3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Daniel Dufaux**, né le 2 octobre 1938 et domicilié à l'avenue de Bel-Air 105, en remplacement de M. Jürg Zbinden, membre du groupe libéral, démissionnaire

4. Dépôt et développement de motions et d'interpellations

Motion de M. F. Donatantonio demandant à la Municipalité de tout mettre en oeuvre pour que nos transports publics régionaux adhèrent à la Communauté tarifaire vaudoise de transports publics Mobilis

M. F. Donatantonio annonce qu'il développera cette motion lors de la prochaine séance du 7 septembre 2005.

La parole n'est plus demandée.

5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 8/2005 relatif à huit demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Elen Lazic, M. Gabriel Gonzalez, M. Armando Gonzalez, Mme Solidea Abbagnato, M. Franco Amoroso et son épouse Mme Maria del Carmen Amoroso, M. Antonio Furnari et son épouse Mme Giuseppa Furnari, Mlle Sandra Fernandez, Mlle Umlkhayri Mohamed)

Rapporteur : M. Marc-Antoine Horisberger

La parole n'est pas demandée.

En conséquence,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 8/2005

Où le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'accorder la bourgeoisie de La Tour-de-Peilz, pour autant que les intéressés obtiennent un décret de naturalisation vaudoise dans un délai de deux ans à dater de la présente décision, à :

1. Mme Elen Lazic, ressortissante de Serbie et Monténégro,
2. M. Gabriel Gonzalez, ressortissant d'Espagne,
3. M. Armando Gonzalez, ressortissant d'Espagne,
4. Mme Solidea Abbagnato, ressortissante d'Italie,
5. M. Franco Amoroso, ressortissant d'Italie, ainsi qu'à son épouse, Mme Maria del Carmen Amoroso, et à leurs enfants Raffaele, Chiara et Tamara,
6. M. Antonio Furnari, ressortissant d'Italie, ainsi qu'à son épouse, Mme Giuseppa Furnari, et à leurs fils Jonathan et Jari.
7. Mlle Sandra Fernandez, ressortissante d'Espagne,
8. Mlle Umlkhayri Mohamed, ressortissante de Somalie.

L'octroi de la bourgeoisie n'est subordonné à aucun paiement au titre de finance communale de bourgeoisie.

6. Préavis municipaux et éventuellement rapports

6.1 Préavis municipal no 15/2005 relatif à trois demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Lucia La Rosa, Mme Bojana Gigic ainsi que son époux M. Nenad Gigic, M. Nasrudiin Mohamed)

Mme la Présidente annonce que le bureau du Conseil a décidé que cette commission devient dorénavant une commission ad hoc, inscrite dans le tournus des présidences et dont la composition sera à chaque fois celle de la défunte Commission permanente de naturalisation.

La parole n'étant plus demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Lib	Claude-Alain Luy
<u>Membres</u> :	Soc	Jacqueline Christen - Monique Petitpierre - Michel Culand
	Rad	Claudia Sudan - Sandrine Osojnak
	Lib	1 membre à nommer
	PDC/Ind.	Elisabeth Studzinski
	UDC	Marc-Antoine Horisberger

6.2 Préavis municipal no 16/2005 relatif aux comptes 2004 du Fonds culturel Riviera

La parole n'est pas demandée. Cet objet a été renvoyé à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera dont le rapport est déposé sous point 7.6 de l'ordre du jour.

7. Rapports

7.1 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 5/2005 concernant la demande de crédit pour le réaménagement du carrefour avenue du Clos-d'Aubonne - avenue Edouard-Muller

M. le Syndic indique, conformément à l'information complémentaire de la Municipalité datée du 13 juin 2005, qu'elle a décidé de retirer le préavis en question.

7.2 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 6/2005 concernant la demande de crédit pour le réaménagement de l'avenue des Baumes entre l'avenue des Mousquetaires et la voie ferrée CFF, comprenant la construction d'un giratoire au carrefour avenue des Baumes - avenue de Traménaz et la construction d'un trottoir, côté Est, entre l'avenue des Mousquetaires et l'avenue de Traménaz

M. B. Surian se dit quelque peu surpris, et la commission avec lui, de la manière dont la Municipalité fait le forcing pour la création de ce giratoire. Tout le monde se préoccupe de la sécurité, mais pourquoi tant de précipitation et de mépris pour la commission ?

La Municipalité a suspendu la lecture du rapport lors de la dernière séance, notamment pour attendre la mise en place du nouveau chef de service de l'Urbanisme, mais aussi pour nous donner d'autres informations sur le sujet. Elle taxe avec arrogance les membres de la commission d'irresponsables, parce qu'ils ont refusé le projet, mais ils sont plutôt lucides.

On ne peut pas accepter n'importe quoi, n'importe comment et à n'importe quel prix, surtout lorsque les données ne sont pas exhaustives par rapport à certaines questions posées. M. B. Surian se demande pour quelles raisons la Municipalité ne propose aucune autre alternative à celle du giratoire. Que se serait-il passé si le Conseil avait accepté le préavis avec un montant supérieur de fr. 300'000.-- à ce qui nous est proposé ce soir ? Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas réuni la commission, comme l'avait indiqué M. le Syndic, pour lui donner de vive voix les compléments d'informations ?

Il y a trop de questions, trop de précipitation, raison pour laquelle il demande de ne pas entrer en matière sur cet objet et d'attendre que la commission puisse poser les questions nécessaires à la Municipalité et statuer à nouveau sur la base des nouveaux éléments remis.

Mme la Présidente indique que cette demande peut être assimilée à une motion d'ordre. Celle-ci étant appuyée réglementairement, **le report de ce point à la séance du 7 septembre 2005 est accepté à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions).**

7.3 Rapport de la commission de gestion sur les comptes et la gestion de la Commune de La Tour-de-Peilz pour l'exercice 2004 et réponses de la Municipalité aux observations et voeux

Rapporteur : M. Jean-Pierre Grin, président

Mme la Présidente indique que la discussion portera d'abord sur le rapport des comptes, dicastère par dicastère et têtes de chapitres suivants, puis sur le rapport de gestion, et enfin sur les réponses de la Municipalité. Elle ouvre donc la discussion sur le rapport des comptes :

- | | |
|--|-------------------------------|
| 1. Administration générale | La parole n'est pas demandée. |
| 2. Finances, Gérances | La parole n'est pas demandée. |
| 3. Domaines et Bâtiments | La parole n'est pas demandée. |
| 4. Urbanisme et Travaux | La parole n'est pas demandée. |
| 5. Instruction publique et Cultes | La parole n'est pas demandée. |
| 6. Police, Feu et Protection civile | La parole n'est pas demandée. |
| 7. Sécurité sociale | La parole n'est pas demandée. |
| 8. Récapitulation - Bilan -
Comptes d'investissement | La parole n'est pas demandée. |
| 9. Bilan | La parole n'est pas demandée. |

10. Inventaire des comptes figurant au bilan	La parole n'est pas demandée.
11. Détail des comptes figurant au bilan	La parole n'est pas demandée.
12. Charges et revenus	La parole n'est pas demandée.
13. Tableaux - Statistiques	La parole n'est pas demandée.
14. Inventaire des amortissements et dotations	La parole n'est pas demandée.
15. Inventaire des immeubles	La parole n'est pas demandée.
16. Dépenses d'investissements	La parole n'est pas demandée.
17. Fondations	La parole n'est pas demandée.

La discussion n'est pas demandée sur le rapport de gestion et les réponses de la Municipalité.

Au vote, **le rapport de gestion et les réponses de la Municipalité aux observations et vœux de la Commission de gestion sont acceptés à une très large majorité (trois abstentions).**

M. J.-P. Grin remercie tous les membres de la Commission de gestion et tient à leur exprimer toute sa gratitude pour les travaux accomplis durant les dix-huit séances qui se sont tenues. Leur disponibilité et leur sérieux dans l'étude des dossiers ont permis de mener à bien ce rapport.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2004

Où le rapport de la commission de gestion de l'année 2004

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. D'approuver le rapport de la commission de gestion
2. D'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2004, tels que présentés
3. D'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2004
4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2004

7.4 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 9/2005 relatif à la gestion et aux comptes 2004 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à une très large majorité (trois abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 9/2005

Où le rapport de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'examiner cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. D'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2004
 2. De donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2004
- 7.5 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 14/2005 relatif à une demande de crédit pour la réfection de la toiture plate du Collège des Mousquetaires

Rapporteur : M. Lyonel Kaufmann

M. L. Kaufmann indique qu'une petite erreur de copie s'est glissée dans les conclusions du rapport, à savoir que ce n'est pas la Municipalité, mais bien la commission, qui prie le Conseil d'accepter cet objet.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 14/2005

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. D'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de réfection de la toiture plate du collège des Mousquetaires, étape II, zone ouest
 2. D'accorder à cet effet un crédit de fr. 125'000.-- à prélever par le débit du compte no 9143.020.00 "Collège Mousquetaires-toiture"
 3. D'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de fr. 125'000.-- sur une période de 10 ans, soit fr. 12'500.-- par année, la première fois l'année suivant la fin des travaux
 4. De financer cet investissement par la trésorerie courante
- 7.6 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 16/2005 relatif aux comptes 2004 du Fonds culturel Riviera

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à une large majorité (cinq abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 16/2005

Ouï le rapport de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'adopter les comptes 2004 du Fonds culturel Riviera

8. Communications municipales

- Communication no 16/2005 concernant le rapport d'activités 2004 du Service des affaires intercommunales du district de Vevey (SAI)
- Communication no 17/2005 concernant les procédures de naturalisations; information sur les principales modifications de la loi sur le droit de cité vaudois (LCDV), du 28 septembre 2004, entrée en vigueur le 1er mai 2005
- Communication no 18/2005 concernant l'application de la nouvelle Loi sur la juridiction constitutionnelle (LJC)

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

- Communication no 19/2005 concernant le réaménagement des places d'accueil à la garderie "Croqu'Lune"

M. D. Cornut donne une information de la Commission des Finances relative à cette communication municipale :

"Vous avez pu prendre connaissance de la communication municipale no 19/2005 et des décisions que la Commission des Finances a été amenée à prendre dans le cadre de ses compétences.

Pour mémoire, elle a été sollicitée pour accorder deux crédits

- l'un de fr. 72'000.-- pour des réfections et des aménagements à l'intérieur du bâtiment abritant la crèche-garderie "Croqu'Lune" dans le but d'en augmenter la capacité d'accueil, et ce dès la reprise de fin août, ce qui permettra de mieux répondre encore à une demande croissante, et
- l'autre de fr. 18'000.-- pour assurer le supplément de charges, salariales en particulier, lié à l'augmentation du nombre des enfants qui pourront ainsi bénéficier de nos structures d'accueil

Comme on le voit, ces deux objets sont directement liés.

Si ce soir, la Commission des Finances tient à vous faire part directement de sa position, c'est qu'elle a jugé opportun de le faire non seulement en relation directe avec la communication municipale évoquée ci-dessus, mais aussi avant cette période d'été qui nous attend et qui va rapidement, à l'automne, nous confronter à la discussion du budget communal 2006.

Notre position a été exprimée dans le rapport que nous avons rendu. Par mesure de simplification, je vous lis les conclusions de ce que nous avons écrit.

"Au vu des explications fournies sur l'ensemble du projet et de la relative modestie du montant sollicité pour la fin de l'année 2005, fr. 18'000.--, il aurait dû être facile à la Commission des Finances de rendre une décision positive... mais il n'en a rien été.."

Nous avons été d'emblée conscients que notre position pour 2005 ne pouvait être prise sans en considérer déjà les conséquences financières sur les projets de budgets 2006 et 2007. En effet, dès la rentrée scolaire et pour la fin de l'année 2005, il y aura quelques places d'accueil de plus, plus d'enfants et plus d'encadrement, dans la même proportion; ne pas se préoccuper de ce qui pourrait se passer dès janvier 2006 sans financement budgétaire de ces prestations supplémentaires n'aurait pas été responsable; de même pour 2007, année qui marquera probablement la fin du processus de mutation de nos structures d'accueil locales.

Dans ce contexte et après moult réflexions, afin d'assurer la continuité du fonctionnement de nos structures d'accueil, la Commission des Finances, unanime, a pris les positions suivantes :

- elle accorde le complément de fr. 18'000.-- sollicité pour le fonctionnement jusqu'à la fin 2005
- pour le projet de budget 2006, elle se ralliera aux budgets de fonctionnement de ces structures tels qu'ils seront présentés par la Municipalité, avec la hausse annoncée par elle de fr. 140'000.-- par rapport au budget 2005 (montant total estimé : fr. 913'000.--)
- pour que le Conseil soit préalablement informé et puisse se déterminer ensuite en toute connaissance de sa position, la Commission des Finances expliquera sa décision au Conseil de juin

Par la même occasion, pour le projet de budget 2007, nous annoncerons qu'il y aura encore une augmentation des charges d'exploitation et qu'on peut en estimer le montant total global à fr. 1'085'000.-- (fr. 710'000.-- + fr. 140'000.-- = fr. 850'000.-- pour Croqu'Lune, fr. 185'000.-- pour Clin-d'oeil, nom donné à la structure d'accueil de Vassin, et fr. 50'000.-- pour assurer les synergies avec la Pirouette). Et que si nous restons cohérents - du moins ceux qui seront encore membres de la Commission des Finances... - en défendant l'achèvement des mutations structurelles annoncées et les coûts qui leur sont liés, nous proposerons alors une couverture de déficit maximale basée sur le budget de l'Association, couverture qui pourrait avoisiner fr. 1'100'000.-- sur la base des chiffres actuels. Par cette mesure, nous voulons à la fois permettre le fonctionnement d'un service jugé nécessaire et dont le besoin n'est plus à démontrer, et

limiter le risque d'une croissance permanente des frais d'exploitation de ces structures d'accueil ou une dérive éventuelle dans la gestion de l'Association. Nous pourrions mettre en parallèle la progression de l'offre locale : 52 places en garderie à fin 2002, ces 52 places + 36 en UAPE à fin 2005 (= 88) et 62 places en garderie + 36 en UAPE à fin 2006 (= 98).

Nous sommes d'avis qu'à l'horizon 2006-2007, transformations et réaménagements faits, et mutation structurelle achevée, nous aurons atteint le maximum de nos capacités d'accueil, mais aussi le maximum de notre capacité financière à consacrer à cet objet. Et qu'il y aura lieu pour notre Conseil de veiller à contrôler strictement l'évolution des charges d'exploitation.

Dans sa discussion, la Commission des Finances a encore évoqué la piste de la création d'une fondation pour gérer l'ensemble de ces prestations, ainsi que la prochaine sortie de la LAC cantonale (Loi sur les structures d'accueil) qui va proposer une nouvelle clé de répartition des charges."

Voilà ce que nous avons écrit dans notre rapport. La conclusion, vous la connaissez, ce fut, à l'unanimité, l'octroi des fr. 18'000.-- sollicités pour 2005.

A propos d'unanimité, je tiens encore à préciser qu'elle est le résultat d'une somme, de la somme de nos convictions et de nos engagements personnels actuels. Cette position des membres de la Commission des Finances sur les futurs budgets 2006 et 2007 n'engage donc ni nos groupes, ni bien sûr notre Conseil qui restera souverain sur ces objets.

Notre Commission des Finances reprendra bien entendu ces réflexions à l'occasion du dépôt des prochains projets de budgets et vous en fera part selon la procédure habituelle."

La parole n'est plus demandée.

- Sécurité civile ORPC Riviera, rapport de gestion et comptes pour l'année 2004
- Rapport de la Commission de contrôle régionale ORPC Riviera aux Conseils communaux des communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, St-Légier-La Chiésaz, Vevey et Veytaux

La parole n'est pas demandée.

9. Propositions individuelles et divers

M. le Syndic indique que la Municipalité accepte le principe de fixer une nouvelle séance de la commission chargée d'étudier le préavis no 6/2005 et propose la date du mercredi 17 août 2005 à 18 h 00.

M. R. Piguet, municipal, revient sur la politique énergétique durable de notre commune dont il a été question lors du débat sur la motion traitant de l'obtention du label "Cité de l'énergie". Lors de la soirée organisée par un groupe de citoyens boélands à ce sujet, M. Guisan, propriétaire d'une maison assez écologique, s'est dit prêt à faire visiter sa demeure pour montrer ce qu'il est possible de faire en la matière. D'entente avec l'intéressé, la date du mercredi 28 septembre prochain a été retenue, à 17 h 00 et à 18 h 30.

M. J. Vallotton a lu avec beaucoup d'intérêt le rapport d'activités du Service des affaires intercommunales du district, dont la présentation est bien meilleure que par le passé. Il nous apprend une foule d'informations intéressantes sur la régionalisation, confirmant ainsi le fait que c'est le problème politique majeur qui se pose aux communes de la Riviera. Il constate cependant qu'il faut attendre ce rapport pour savoir ce qui se concocte dans les sphères exécutives et administratives, faute de quoi nous, les élus de la base qui sommes les premiers concernés, n'avons pratiquement pas d'informations sur l'avenir politique de la région, qui se joue pour l'instant sans nous. M. le Syndic a promis au Conseil qu'il allait mieux l'informer sur ce qui se trame du côté de la Conférence des syndicats. Nous attendons toujours.

A Vevey, une motion demandant plus d'informations de la part de la Conférence des syndicats vient d'être acceptée et sera, semble-t-il, soumise à ladite conférence. Il espère donc que notre syndic, suivant la promesse qu'il a faite, défendra une meilleure et surtout plus régulière information sur les travaux de cette conférence.

Mme la Présidente prie Mmes et MM. les Conseillers de bien vouloir pourvoir au stand de pâtisseries de la Commission scolaire avec moult cakes et autres délicatesses. Elle se dit sûre que ces messieurs ont aussi des talents cachés...

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 20 h 03 en souhaitant à chacun un bel été.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

M. de Lattre-Wiesel

C. Dind